



La commune de Celle L'Evescault

recrute

un Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (H/F)

Synthèse de l'offre

Employeur :	Commune de Celle L'Evescault 2, rue de Chincé 86600 CELLE L'EVESCAULT
Date de publicité de l'offre :	26/10/22
Type d'emploi :	Contractuel / Remplacement d'un agent titulaire en disponibilité
Durée :	5 ans
Période :	à partir du 1 ^{er} décembre 2022
Temps de travail :	Temps complet / sur un cycle de travail de 39h
Nombre de poste :	1
Date limite de candidature :	20 novembre 2022

Lieu de travail

Lieu de travail :	Ateliers des Services Techniques 3 rue des Prunus 86600 CELLE L'EVESCAULT
-------------------	---

Détail de l'offre

Grade :	Adjoint technique territorial
Famille de métier :	Entretien et services généraux
Métier :	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (H/F)
Mission :	Entretien des bâtiments (maçonnerie, peinture, entretien courant,...) Entretien des espaces verts, du cimetière et du fleurissement, Entretien des chemins, Entretien du matériel (véhicules, équipements)
Profil demandé :	Savoir travailler en équipe, être organisé, avoir le sens des responsabilités, savoir prendre des décisions Titulaire du permis B : obligatoire Titulaire du permis C (poids lourd) de préférence Titulaire de CACES conduite d'engins de chantier de préférence Une expérience confirmée dans de multiples corps de métier (maçonnerie, plomberie, électricité,...)



Contact et informations complémentaires

Mairie
2, rue de Chincé
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 05.49.43.52.56
Mail : celle-levescault@departement86.fr

Dépôt des candidatures

Lettre de motivation et CV à adresser **avant le 20 novembre 2022 par courrier ou par mail**

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires. La loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.